



Avis d'Appel d'offres ouvert (séance publique)
01/ESTS/2024 (Lot unique)

Le Jeudi 04 Avril 2024 à 10h00 mn, il sera procédé, dans les bureaux de l'École Supérieure de Technologie de Salé à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

- Vente de matériel hors usage.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du Service financier de l'École Supérieure de Technologie de Salé, Avenue le Prince Héritier, Salé, Médina, ou être téléchargé du site de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé :
www.est.um5.ac.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

➤ **5.000,00 DH** (Cinq Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service financier de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé, Avenue Prince Héritier BP 227 Salé Médina – Salé ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les soumissionnaires sont invités à participer à la visite des lieux, objet de l'appel d'offres, qui sera organisée le Jeudi 28 Mars 2024 à 10h au siège de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé, Route Kénitra - Salé.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

إعلان عن طلب عروض مفتوح بعروض أثمان رقم 01/م.ع.ت.س/2024

في يوم الخميس 04 أبريل 2024 على الساعة العاشرة صباحا، سيتم في مكاتب المدرسة العليا للتكنولوجيا بسلا فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض المفتوح بعروض أثمان لأجل:

حصة فريدة : بيع معدات غير مستعملة.

يمكن سحب ملف طلب العروض أعلاه بمصلحة المالية بالمدرسة العليا للتكنولوجيا بسلا، شارع ولي العهد، طريق القنيطرة - سلا ، أو سحبه إلكترونيا من الموقع الإلكتروني للمدرسة :

www.est.um5.ac.ma

- الضمانة المؤقتة محددة في مبلغ : 5000.00 درهم (خمسة آلاف درهم).

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 30، 32، 34 من مرسوم رقم 2-22-431 بتاريخ 15 شعبان 1444 (8 مارس 2023) المتعلق بالصفقات العمومية.

ويمكن للمتنافسين:

- إما إيداع أظرفتهم، مقابل وصل، بمصلحة المالية بالمدرسة العليا للتكنولوجيا بسلا، شارع ولي العهد، طريق القنيطرة - سلا (ص.ب. رقم 227، سلا المدينة)؛
- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.

يمكن للمتنافسين المشاركة في زيارة المقر موضوع الصفقة والتي سيتم تنظيمها يوم الخميس 28 مارس 2024 على الساعة العاشرة صباحا بمقرها الكائن بشارع ولي العهد، طريق القنيطرة - سلا.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الاستشارة.







CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES (CPS)

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° 01/ESTS/2024

**VENTE AUX ENCHERES DU MATERIEL
REFORME DE L'ECOLE SUPERIEURE
DE TECHNOLOGIE DE SALE**

PRÉAMBULE

Marché passé après Appel d'Offres ouvert, conformément aux dispositions du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, notamment ses articles : **art. 19 al. 1§1 et art. 20 al. 1§3.**

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la «**Vente aux enchères du matériel réformé de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé**».

L'ouverture des plis en séance publique relative à cet appel d'offres aura lieu le Jeudi 04 Avril 2024 à 10h00, à la salle de réunion de l'EST de Salé, sise à Avenue Prince Héritier, Route de Kénitra – Salé.

ARTICLE 2 : NOMBRE DE LOTS ET MODE DE JUGEMENT

Le présent appel d'offres est composé de lot unique composé de matériel informatique, matériel et mobilier de bureau et de divers débarras en bois et en métal.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé (www.est.um5.ac.ma).

Les articles objet de la présente vente aux enchères seront attribués en lot unique.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé cacheté portant :

- Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du présent appel d'offre ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que «Le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission d'appel d'offres lors de la séance public d'ouverture des plis ».

Ce pli contiendra obligatoirement deux (02) enveloppes distinctes :

A- La 1^{ère} enveloppe comprend :

- La caution provisoire délivrée par la banque ou institution similaire ;
- Le présent CPS signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main ;
- Attestation de visite de lieu ;
- Les éléments d'identification du candidat :
 - S'il s'agit d'une personne morale : les statuts, le nom et prénom du représentant légal et son capital social ;
 - S'il s'agit d'une personne physique : Une Photocopie certifiée conforme à l'originale de la Carte d'Identité Nationale.

Cette enveloppe doit être cachetée ou signée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Caution provisoire, attestation de visite de lieu, CIN /statut et CPS »

B- La 2^{ème} enveloppe (offre financière) doit comprendre :

- 1- L'acte d'engagement (voir annexe 1) dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse présenter plus d'un concurrent.
- 2- La déclaration sur l'honneur (voir annexe 2) dûment rempli et signée par le concurrent ou son représentant habilité.



En cas de groupement conjoint, le groupement doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché.

En cas de groupement solidaire, le groupement doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché.

N.B : Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. L'EST de Salé se réserve le droit d'écarter toute offre qui contient ou contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

ARTICLE 4 : VISITE DE LIEU

Le matériel réformé, objet de cet appel d'offres, est entreposé à l'EST de Salé, Avenue Prince Héritier, Route de Kénitra – Salé. Il peut être **visité le Jeudi 28 Mars 2024 à 10h.**

ARTICLE 5 : DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

Le délai de réception des offres est fixé pour le Jeudi 04 Avril 2024 à 10 heures.

Toutefois, les concurrents peuvent remettre leurs offres au président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les offres qui parviennent à l'établissement postérieurement à la date et à l'heure d'ouverture des plis ne seront pas admises.

ARTICLE 6 : RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- L'EST de Salé n'est pas tenue de donner suite à la présente mise aux enchères.
- Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.
- Les matériaux de réforme objet de cette vente seront attribués **au plus offrant.**



ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Pour participer à cet appel d'offre, les soumissionnaires doivent constituer un cautionnement sous forme de chèque bancaire certifié tiré au nom de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé.

Le montant de ce cautionnement est de : 5.000,00 Dhs (Cinq Mille dirhams).

ARTICLE 8 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le domicile de l'acquéreur de la vente qui découlera de cet appel d'offres est celui précisé dans son acte d'engagement. En cas de changement de son domicile au cours de la période d'exécution de ses obligations, il doit en aviser immédiatement l'EST de Salé par fax et en faire confirmation par lettre recommandée.

ARTICLE 9 : DÉLAIS D'EXÉCUTION

L'acquéreur prendra les dispositions nécessaires pour terminer la totalité des ventes correspondantes au lot qui en sera titulaire dans un délai de 10 jours.

ARTICLE 10 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le présent appel d'offres peut donner lieu à l'acquiescement des droits de timbre, si les lois et le règlement les prévoient, qui sont à la charge du titulaire.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE CIVILE

Le soumissionnaire retenu est tenu à engager sa responsabilité civile quant aux dégâts qu'il peut éventuellement causer aux personnes ainsi qu'aux biens de l'EST de Salé.

ARTICLE 12 : MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du montant total de l'acte d'engagement se fera par le titulaire dans les 7 jours qui suivent la notification de la cession du matériel.

Le titulaire ne peut récupérer les matériaux objets de la vente qu'après versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé N° 310 810 100 002 400 403 430 196 ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume.

ARTICLE 13 : RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Tous les soumissionnaires doivent se conformer aux lois en vigueur au Maroc, notamment la législation du travail.

ARTICLE 14 : RESILIATION DU CONTRAT

Si après la date limite d'enlèvement prévue, le matériel n'a pas été enlevé, la cession sera résiliée d'office, le cautionnement ainsi que le matériel non enlevé resteront acquis à l'EST de Salé. Cette mesure sera appliquée sans avis préalable.

ARTICLE 15 : CONTESTATION

En aucun cas, l'EST de Salé ne sera tenue pour responsable des accidents survenus, pour quelques causes que se soit au personnel de l'attributaire et au matériel à l'occasion des manipulations du matériel vendu lors de son enlèvement.

Les litiges qui pourraient surgir à l'occasion de l'exécution du présent cahier des charges seront de la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Salé statuant en matière administrative.

ARTICLE 16 : ENLEVEMENT DU LOT

Le soumissionnaire s'engage à enlever à sa charge le lot pour lequel il est retenu dans les 10 jours qui suivent la date de virement ou versement.

Passé ce délai, si la totalité de l'opération, citée au paragraphe 1 du présent article, n'est pas terminée, l'EST de Salé se réserve le droit de disposer des articles du lot non enlevé et dans ce cas le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

ARTICLE 17 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ou mauvaise interprétation de ce contrat.

Les articles du lot non retirés demeurent propriété de l'acquéreur. Leur altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 18 : NATURE ET CARACTERES DES PRIX

Le présent appel d'offres ouvert est à prix unitaire.

Les prix proposés seront fermes et non révisables. Ils sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la prestation y compris tous les droits, impôts, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Ils doivent être formulés en dirhams marocain et ce, conformément au bordereau des prix détail estimatif.

ARTICLE 19 : EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

Les offres seront examinées et seront jugées sur la base du critère financier.





L'offre retenue sera la plus disant. Le concurrent s'acquittera, dès attribution, de la somme soit par un versement en espèces soit par versement au compte ouvert au nom de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé.

Famille	Sous famille	Quantité
MOBILIER D'ENSEIGNEMENT	CHAISE ETUDIANTS EN BOIS AVEC 4 PIEDS EN FER	41
	CHAISE AVEC ASSISE EN SIMILI CUIR AVEC 4 PIEDS EN FER	9
	CHAISE EN TISSU	5
	TABLE ECOlier EN BOIS RECTANGLAIRE Dim 60X80	48
	TABOURET DE LABORATOIRE EN BOIS AVEC 4 PIEDS EN FER	5
	TABLEAU MAGNETIQUE BLANC	34
MOBILIER DE BUREAU	ARMOIRE HAUTE METALLIQUE AVEC 2 PORTES BATANTES	10
	ARMOIRE EN BOIS 4 NIVEAUX	2
	BUREAU EN BOIS STRATIFIE PIEDS EN METAL	3
	CHAISES VISITEURS EN TISSU ET EN SIMILI CUIR	27
	FAUTEUIL ROULANT AVEC ACCOUDOIRS EN TISSU ET EN SIMILI CUIR	22
	RAYONNAGE A 5 NIVEAUX	4
	CLASSEUR METALLIQUE SUSPENDU AVEC 4 TIROIRS	3
	PHOTOCOPIEUR SHARP AR-M 4200	1
	CLASSEUR A CLAPET EN METAL AVEC 10 TIROIRS	1
	APPAREIL TELEPHONIQUE	6
	HORLOGE MURALE	1
	ASPIRATEUR	1
MATERIEL INFORMATIQUE	ECRAN ORDINATEUR	34
	IMPRIMANTE	3
	ONDULEUR	10
	SERVEUR	6
	UNITE CENTRALE	51
MATERIEL SCIENTIFIQUE & TECHNIQUE	BALANCE	5
	MANIABILIMETRE	1
	TABLE VIBRANTE	1
	APPAREIL CASAGRANDES CONTROLS	1
	APPAREIL MC1	1
	MELANGEUR	1
	CBR MANUELLE	1
	TAMISEUSE	1
	CANSOLE	1
TENSIOMETRE	1	



Appel d'offres n° : 01/ESTS/2024

OBJET : VENTE AUX ENCHERES DU MATERIEL REFORME DE L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE SALE EN LOT UNIQUE.

<u>Le Directeur de l'EST de Salé</u>	<u>Le soumissionnaire</u>
<p data-bbox="263 683 710 862"> Le Directeur  Abderrahman NOUNAH</p> <p data-bbox="151 1019 646 1064"><u>Salé, le</u></p>	<p data-bbox="798 1030 1380 1052">.....</p>



Annexe 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

N° d'AOO : 01/ESTS/2024

Objet d'AOO : «Vente aux enchères du matériel réformé de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé»

N/B : Barrer la mention inutile.



A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné:.....(prénom, nom et qualité)
Numéro de tel..... Numéro de fax..... Adresse électronique.....

....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu

Affilié à la CNSS sous le n°
(1)

Inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le n°.....
.....

N° de patente
(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR :
(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné : (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de tel..... Numéro de fax..... Adresse électronique.....

....
Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de

Adresse du siège social de la société

Adresse du domicile élu

Affilié à la CNSS sous le n°
(1)

Inscrite au registre du commerce (Localité) sous le n°
(1)

N° de de patente(1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR :
(RIB)

- M'engage à courir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- Que je remplie les conditions prévues à l'article 27 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- M'engage à ne pas recouvrir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- M'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- Atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir N° 1-02-188 du 12 Joumada I 1423 (23 Juillet 202) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyennes entreprises (4).
- Atteste que je ne suis pas en situation de conflits d'intérêt tel que prévu à l'article 162 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 152 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait àle

Signature et cachet du concurrent (2)

-
- *Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.*
 - *A supprimer le cas échéant.*
 - *(3) lorsque le CPS le prévoit.*
 - *(4) à prévoir en cas d'application de l'article 139 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Mohammed V de Rabat approuvé par le Ministre de l'Economie et des Finances le 20 Octobre 2014 précité. Relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.*
 - *(*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur*



Annexe 2

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'administration.

N° d'AOO : 01/ESTS/2024

Objet d'AOO : «Vente aux enchères du matériel réformé de l'Ecole Supérieure de Technologie de Salé»

Passé en application de l'alinéa 1, du paragraphe 1, de l'article 19 et l'alinéa 1, du paragraphe 3, de l'article 20 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. , ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.



B - Partie réservée au concurrent.

1) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte (1),
Adresse du domicile élu
.....
Affilié à la CNSS sous le N° (2)
Inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le n° (2)
N° patente (2)

2) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de
l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et
forme juridique de la Société)
Au capital de
Adresse du siège social de la société
Adresse du domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (2) et (3)
Inscrite au registre du commerce de (Localité) sous le n° (2) et (3)
N° de patente (2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en
objet de la partie A ci -dessus :

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que
comportent ces prestations :

1. remets, revêtu(s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la
décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier
d'appel d'offres ;
2. m'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales
et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :
 1. Montant hors TVA (en lettres et en chiffres)
 2. Taux de la TVA (en pourcentage)
 3. Montant TVA (en lettres et en chiffres)

4. Montant TVA comprise (en lettres et en chiffres)

L'Ecole Supérieure de Technologie de Salé se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (À la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à Salé, Le

Signature et cachet du concurrent

Lorsqu'il s'agit d'un groupement ses membres doivent :

- mettre « Nous soussignés nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement »

Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

